

Evaluation environnementale des PLU

Le contenu attendu du rapport de présentation

17 octobre 2013
Véronique CHABROUX

PLAN

Le contenu de l'état initial

L'analyse des incidences

Les mesures ERC

Les mesures de suivi

Le résumé non technique

**Focus sur quelques domaines
environnementaux**



Le rapport de présentation

- **Vaut rapport environnemental**
- **Restitue l'évaluation environnementale menée :**
 - **en présentant la totalité des éléments mentionnés dans le code ;**
 - **en développant les éléments concernant les enjeux les plus importants**



Le contenu de l'état initial dans le rapport

Point de vigilance :

Les informations sont proportionnées aux enjeux environnementaux, à l'importance du PLU et aux effets de sa mise en œuvre



Le contenu de l'état initial dans le rapport

Point de vigilance :

Formulation des enjeux environnementaux en mettant en évidence les plus importants.



Le contenu de l'état initial dans le rapport

Points de vigilance :

Les informations amènent à une conclusion (en termes d'intérêt, d'enjeu... mettre l'accent sur ce qui est important, ce qui est à préserver ou à éviter)



Le contenu de l'état initial dans le rapport

Le contenu attendu :

Des informations suffisantes mais proportionnées et une restitution de l'analyse

Un scénario tendanciel qui contribue à identifier les enjeux (quelles pressions sur l'environnement ? Quels sont les secteurs géographiques qui se dégradent d'un point de vue environnemental ?)

La présentation d'enjeux hiérarchisés



L'analyse des incidences dans le rapport

Identifier les incidences positives et négatives

Les incidences identifiées doivent être caractérisées selon leur caractère direct ou indirect, leur intensité, leur durée, leur occurrence...

Analyser aussi les effets conjugués ou cumulés



L'analyse des incidences dans le rapport

La présentation dans le rapport :

- par enjeu ou par domaine environnemental ;
- par mesure du PLU ;
- voire les 2

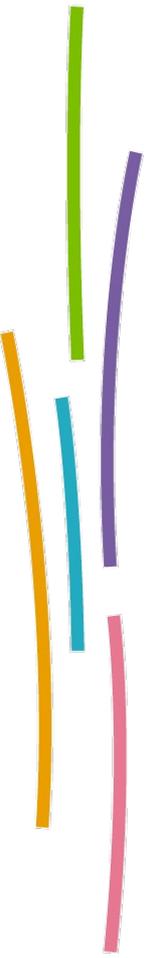


Mesures ERC dans le rapport

Principes :

- Éviter en priorité ;
- S'il n'est pas possible d'éviter : réduire ;
- Les incidences négatives résiduelles doivent être compensées si possible.

Les documents de planification sont les outils essentiels pour éviter et réduire



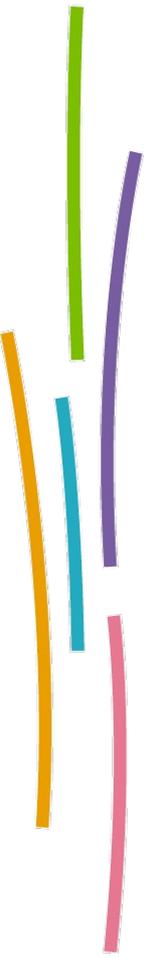
Mesures ERC dans le rapport

Mesures d'évitement dans un PLU :

- choix de zonage,
- règlement strict dans les zones N,
- interdiction ou prescription dans le DOO...

Mesures de réduction :

- réduction de zones à urbaniser
- OAP très précises...

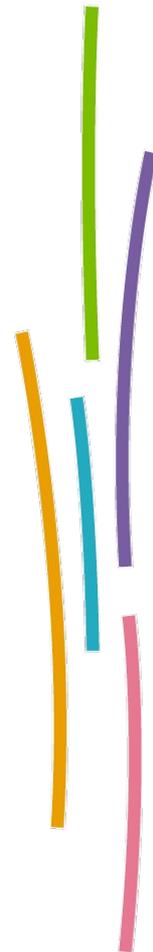


Mesures ERC dans le rapport

Mesures de compensation :

- **TVB : rétablir une continuité écologique dans le plan de zonage lorsqu'un projet de la commune en interrompt une ;**

Au minimum, indiquer pourquoi il n'est pas proposé de mesure compensatoire (absence d'impact résiduel ou difficulté de mise en œuvre).



L'analyse des incidences dans le rapport

Point de vigilance :

Restituer la démarche complète :

- 1) identification des incidences**
- 2) présentation des mesures ERC**
- 3) identification des incidences résiduelles**



Critères, indicateurs et modalités pour l'analyse des résultats

Attentes de l'AE :

- **des indicateurs et critères pertinents, avec l'indication de données existantes ou non et de valeurs de référence**
- **des indicateurs :**
 - **reproductibles,**
 - **mesurables,**
 - **comparables.**

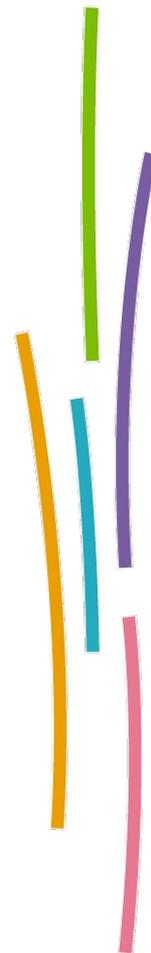


Résumé non technique

C'est un élément indispensable pour l'appropriation des enjeux et des effets du PLU sur l'environnement

Attentes :

- d'une lecture aisée**
- complet : synthétise toutes les parties du rapport environnemental**



Les enjeux les plus importants en Alsace

Enjeux le plus souvent retenus comme importants :

- Consommation d'espace**
- Milieux naturels et biodiversité**



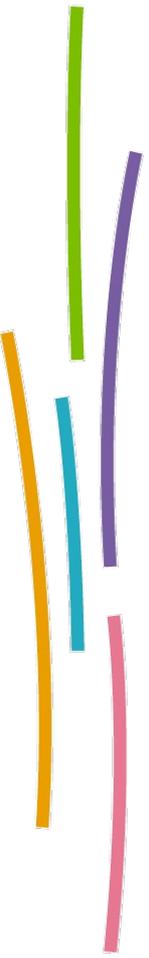
Enjeu : consommation d'espace

Dans l'état initial :

Bilan de l'extension de l'urbanisation, estimée au cours des 10 dernières années

Identification des secteurs susceptibles d'être densifiés (habitat et activités), des dents creuses, des friches réutilisables

Estimation des possibilités de renouvellement urbain



Enjeu : consommation d'espace

Dans l'état initial :

**Estimation du rythme annuel de
consommation d'espace**

**Informations sur la nature antérieure des
espaces artificialisés**

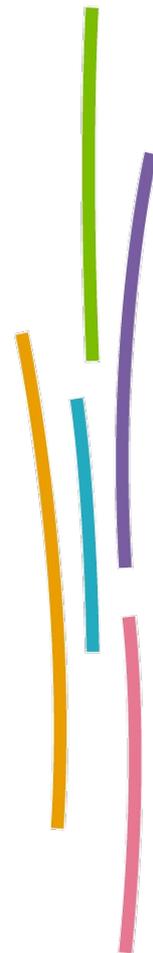


Enjeu : consommation d'espace

Dans l'analyse des incidences :

Analyse des effets potentiels du zonage et du règlement sur les surfaces naturelles et/ou agricoles, sur leur qualité

Analyse des effets de la consommation d'espace sur l'organisation urbaine, sur le rôle de la commune dans l'armature urbaine définie par le SCOT...

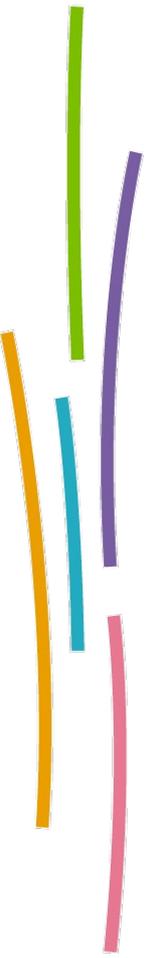


Enjeu : consommation d'espace

Approche de l'AE (pour l'habitat) :

Le besoin en foncier s'apprécie à travers les paramètres suivants :

- l'accroissement de la population ;
- le desserrement des ménages ;
- la densité
- les possibilités de renouvellement urbain (rétention du foncier et durée)

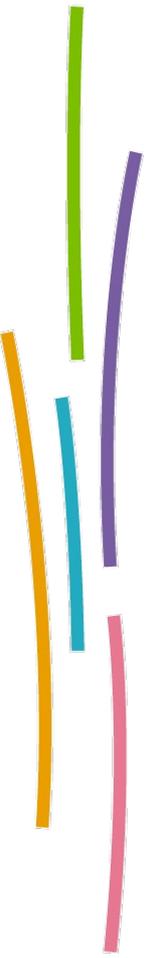


Enjeu : consommation d'espace

Approche de l'AE :

L'analyse repose sur les informations contenues dans le dossier.

Vérification du caractère complet des informations dans le rapport environnemental et signalement des manques éventuels.



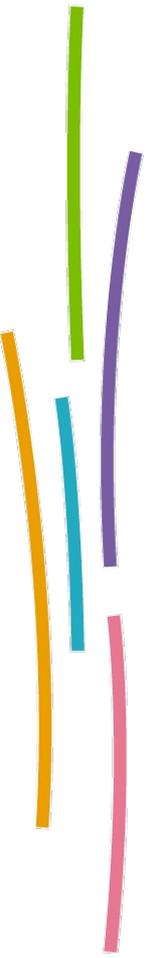
Enjeu : consommation d'espace

Approche de l'AE :

En premier lieu, il est vérifié que le PLU explore bien la voie de la densification (dents creuses) avant d'ouvrir de nouvelles surfaces

Ensuite, examen qualitatif sur la localisation des extensions urbaines

Examen du phasage mis en œuvre (zone IAU / IIAU – opérations d'ensemble...)



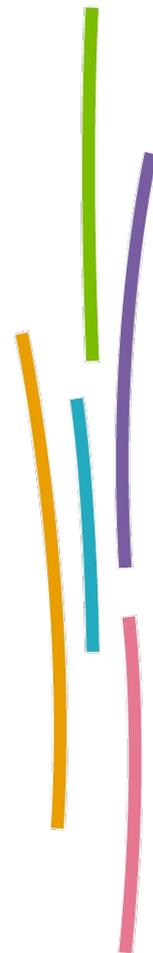
Enjeu : consommation d'espace

Approche de l'AE (pour les activités) :

Existence de possibilités de densification

Localisation

Justification des besoins



Enjeu : continuités écologiques

Dans l'état initial de l'environnement :

Identifier et cartographier les continuités (existantes et à remettre en état) à l'échelle du document.

Analyser la cohérence de ces continuités avec celles de niveau supracommunal.

Identifier les obstacles à la continuité écologique



Enjeu : continuités écologiques

Dans l'analyse des incidences :

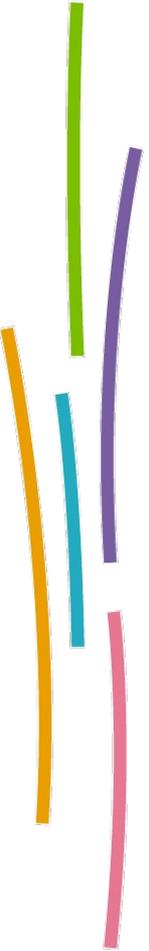
Analyser les effets potentiels des projets d'urbanisation, d'aménagement ou d'infrastructure sur les continuités (fractionnement du territoire, coupures par voiries...)



Enjeu : continuités écologiques

Extrait d'avis AE :

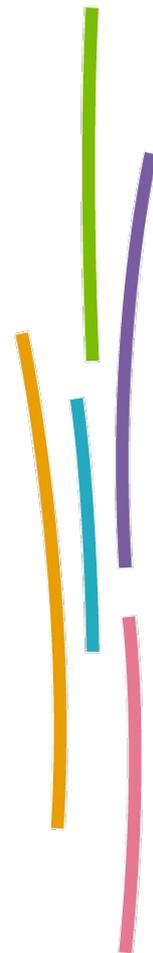
« en l'absence d'identification précise, les continuités écologiques à l'échelle communale ne sont pas spécifiquement prises en compte par le projet de PLU. »



Enjeu : continuités écologiques

Extrait d'avis AE :

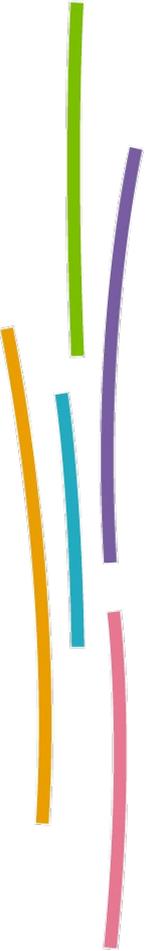
« La prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité aurait été plus satisfaisante si les continuités écologiques avaient été cartographiées à l'échelle communale et traduites dans le projet de PLU. Ces circonstances ont pour effet de reporter sur les futurs porteurs de projet la charge d'identifier les incidences sur ces milieux ainsi que, le cas échéant, de prévoir des mesures de compensation de ces incidences. »



Enjeu : zones humides

Dans l'état initial de l'environnement :

- **Identifier, à partir des zones à dominante humides, les zones humides et, parmi elles, celles qui présentent un intérêt particulier, dont les zones humides remarquables au sens du SDAGE**
- **Cartographier ces zones**



Enjeu : zones humides

Dans l'analyse des incidences :

Analyser les incidences potentielles des projets d'urbanisation, d'aménagement ou d'infrastructure sur les zones humides (suppression ou perturbation de ZH, modification des conditions écologiques locales, modification du fonctionnement écologique, possibilité de remblaiements...).



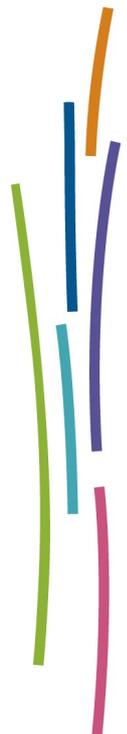
Enjeu : zones humides

Extrait d'avis de l'AE :

« Le tronçon du B. identifié « à dominante humide » entre les zones à urbaniser AUd et AUf ne bénéficie d'aucune protection, alors même que celle-ci est prévue par le document graphique du PADD. Les incidences potentielles sur les zones humides n'ayant pas été identifiées dans les rapports, la prise en compte de ce domaine ne peut être considéré comme suffisante. »



Les données existantes: où trouver l'information?



Plusieurs sources :

-
- Dans les documents d'urbanisme (rapports environnementaux) mais aussi dans les avis de l'autorité environnementales
-
- Sur différents sites officiels
-
- Les prospections terrains



Ex : Avis AE – PLU Holtzwihr

La majorité des zones urbanisables à long terme, situées à l'ouest de la commune, se trouvent sur des secteurs répertoriés dans l'inventaire de signalement des Zones à Dominante Humide réalisé par la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL). Le dossier ne fait apparaître aucune mesure de compensation envisagée à cette destruction potentielle de zones humides, ce qui transfère la responsabilité de la compensation aux porteurs de projets de construction.

- Les sites internet de la DREAL et des DDT dont :
 - Le profil environnemental régional :
<http://www.per.alsace.developpement-durable.gouv.fr/accueil>
 - CARMEN :
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/5/Carte_Alsace.map

D'autres sites officiels dont :

CIGAL : <http://www.cigalsace.org>

Mais aussi des sites associatifs dont :

ODONAT : http://www.faune-alsace.org/index.php?m_id=1

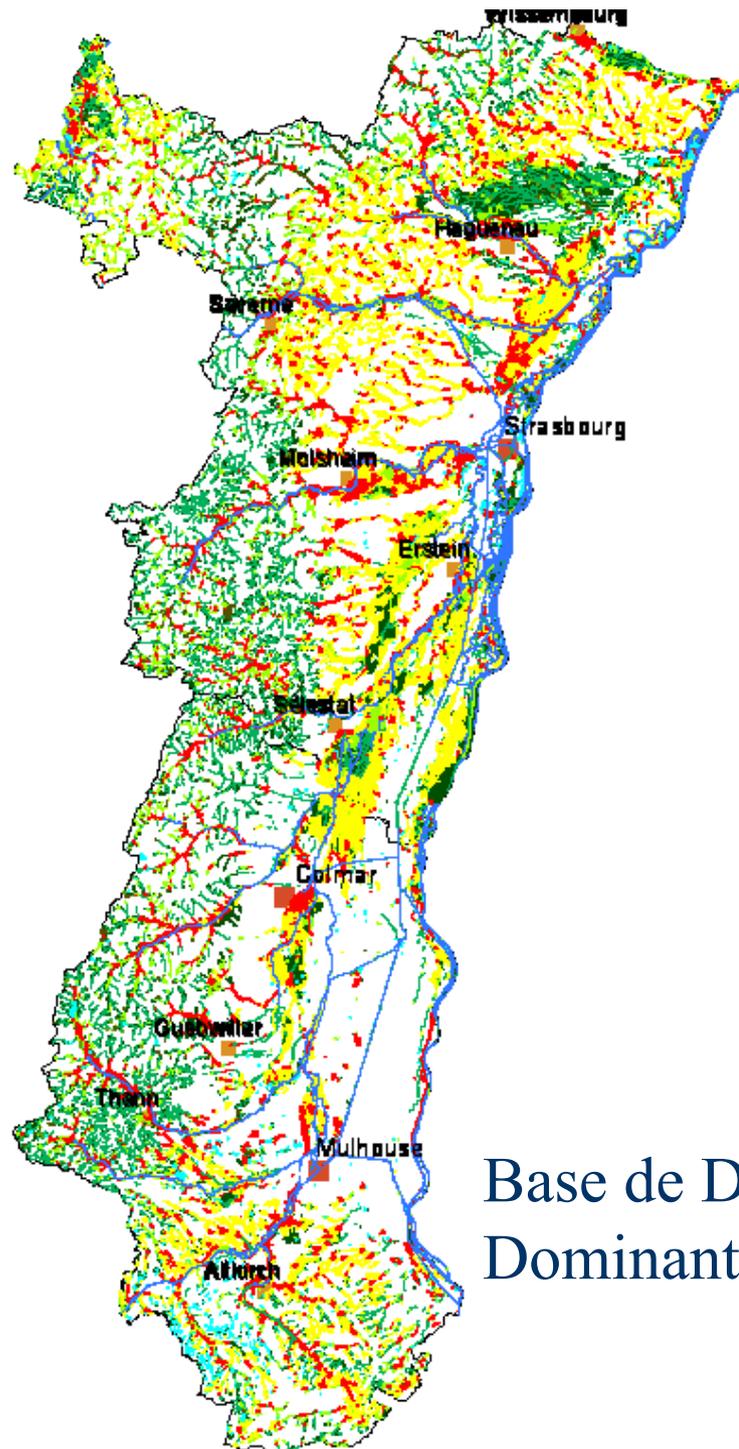


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

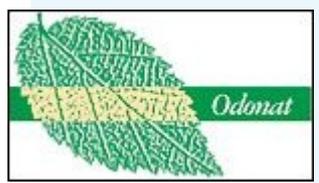
ALSACE

©DREAL Alsace/MNHN/CUSBD Carthage © IGN/AERMSCAN25 © BDORTHO © IGN © OSE © CG67&68 © ONCFS © ARAA



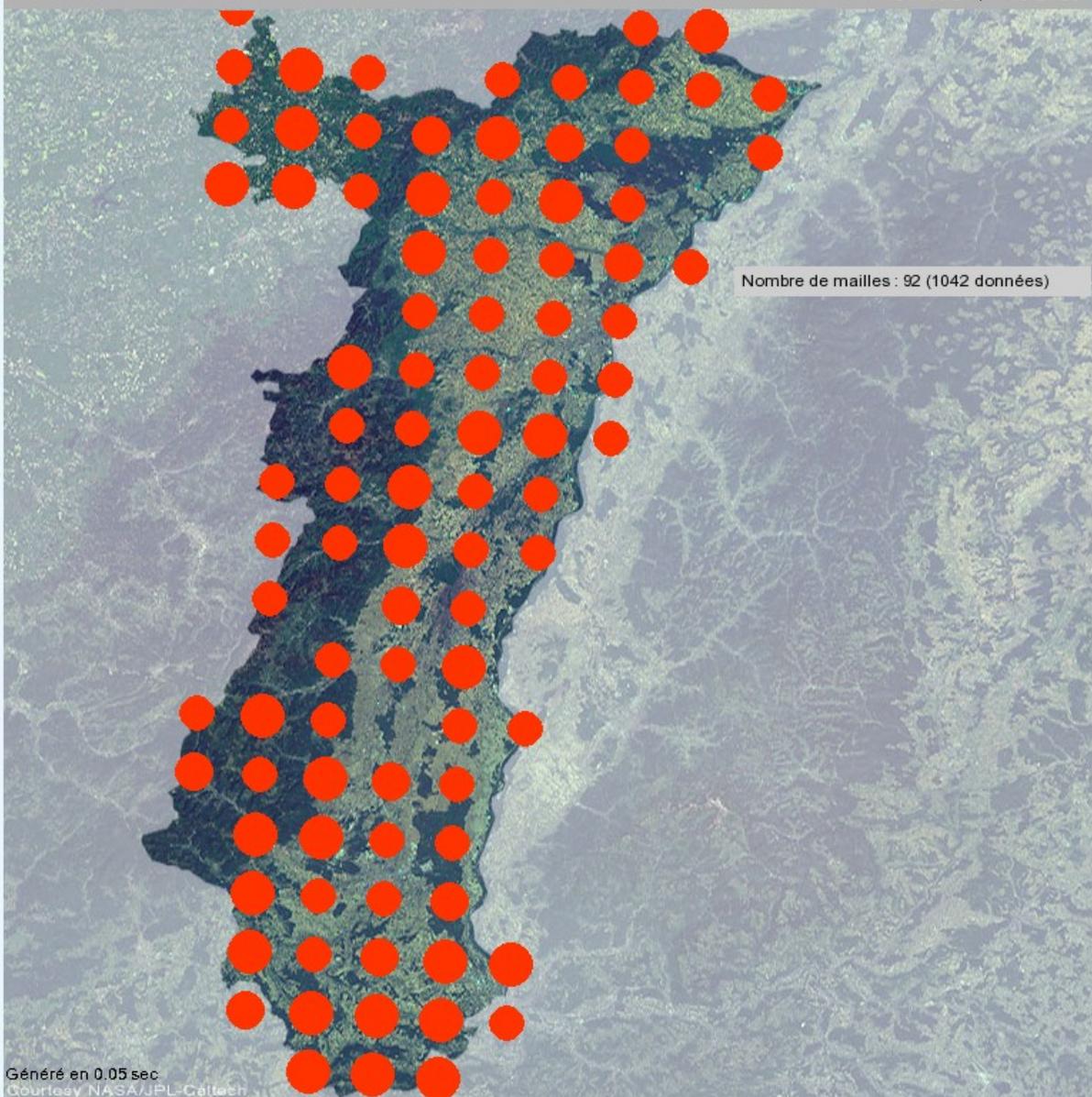
Base de Données des Zones à Dominante Humide 2008

Les liens



Cliquez sur une maille avec des données

E 7°39'54" / N 48°14'23"



Généré en 0.05 sec
Courtesy NASA/JPL-Caltech

ODONAT - Office des Données Naturalistes d'Alsace

